

COMMUNIQUE FEDERAL

PLFSS 2018 : UN BUDGET QUI MET TOUTE LA PROTECTION SOCIALE EN DIFFICULTE

Après 4 jours de débat l'Assemblée nationale va voter solennellement mardi en première lecture le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Un texte dont les grandes lignes ressortent sans grande modification du débat parlementaire. Avec une majorité godillot largement acquise à la cause présidentielle rien ne sera venu perturber sur le fond le passage d'un texte qui marque un grave recul de notre système de protection sociale.

CSG : la bascule CSG-cotisations .

L'objectif est de moins faire reposer le financement de la Sécurité sociale sur le travail. C'est une grave rupture avec l'essence et la philosophie de notre système qui repose sur la solidarité et sur la cotisation. Cela passe par une hausse de 1,7 point de la CSG, qui pèsera beaucoup sur les retraités. Les 8 millions de retraités du régime général dont le revenu fiscal de référence (RFR) dépasse 14.404 euros par an seront perdants.

L'augmentation de 1,7 point de la CSG est donc destinée à compenser la suppression des cotisations maladie et chômage des salariés. Ce qui constitue une

CICE : On pérennise les cadeaux fiscaux au patronat.

Entrée en vigueur en 2013, cette mesure controversée du quinquennat Hollande permet aux entreprises de bénéficier d'une économie d'impôt équivalant à 7 % de la masse salariale. A partir du 1er janvier 2019, le CICE sera progressivement modifié en baisse pérenne de cotisations patronales.

Rappelons que cette mesure était sensée créer un millions d'emplois, nous en sommes loin, très loin. Elle ne constitue en réalité qu'une trappe à bas salaire qui ne profite qu'au patronat. L'année 2018 sera celle

Le crédit d'impôt compétitivité emploi CICE va donc être transformé en baisse de charges pérenne à partir de 2019, soit 24,8 milliards de cotisations patronales en moins en 2019.

RSI : Fini, le régime social des indépendants .

Les artisans, commerçants, professions libérales, vont être transférés au régime général en deux ans. Cet article complexe a fait l'objet d'une soixantaine d'amendements du gouvernement ou

du rapporteur afin de préciser, corriger, rafistoler. L'intégration de 6000 salariés dans un contexte où le régime général est déjà bien mis à mal a en effet de quoi inquiéter. Le transfert n'aura rien de neutre, comment préserver un « guichet dédié » aux indépendants, à l'heure où partout les fermetures d'accueils se multiplient, ce n'est là qu'une des nombreuses questions qui reste en suspens.

Le Tiers-payant généralisé est enterré

Le tiers payant généralisé n'aura finalement pas lieu le 30 novembre, contrairement à ce qui avait été prévu par la loi Santé de 2015. Un amendement gouvernemental supprime l'obligation de dispense d'avance de frais dans tous les cabinets médicaux et pour tous les patients cette année. L'objectif de la généralisation est renvoyé sine die, à « plus tard », pendant que le relèvement du forfait journalier est lui déjà acté.

Famille : la politique familiale absente

68.500 familles perdront le droit à l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), et tous les allocataires restants (1,7 million) verront diminuer de 7,50 euros ou de 15 euros par mois leur allocation mensuelle. Ces mesures qui s'appliqueront aux enfants nés à partir du 1er avril 2018 permettront de réaliser jusqu'à 500 millions d'euros par an d'économie. L'Assemblée a également adopté l'augmentation de 30 % de l'aide à la garde d'enfants versée aux familles monoparentales, dont le coût est estimé à 40 millions d'euros par an. Ce qui laisse donc un gain de 460 millions d'euros. A l'heure où de plus en plus de familles rencontrent des difficultés il serait plus que judicieux de redéployer ces montants afin de revaloriser des prestations qui restent insuffisantes, alors même que la diminution de la PAJE ne se justifie en aucune manière.

Pensions : les retraités mis à contribution

En 2018, il n'y aura pas de revalorisation des pensions puisque la date de revalorisation sera repoussée de trois mois, à janvier 2019. La hausse de la CSG pèsera quant à elles sur de nombreux retraités, qui sont donc doublement ponctionnés. Rendre la retraite plus précaire c'est sans doute là le projet de ce gouvernement.

Ce PLFSS opère des choix très clairs, **il relègue la question sociale à la marge des priorités du gouvernement pendant que la part belle est faite aux riches et aux privilégiés**. La casse de la protection sociale se met en place avec célérité, ceci après la casse du droit du travail. Tout cela satisfait fort le patronat, les milieux d'affaires et de la finance. Les principales victimes de cette mise à sac délétère sont les plus démunis pendant que les plus riches vont eux bénéficier des largesses fiscales avec notamment la suppression de l'ISF.